



VDA NOTAIRES



**PIECES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR LA VENTE D'UNE MAISON**

**CONCERNANT LES PARTIES**

**\*UNE PERSONNES PHYSIQUES**

- Questionnaire d'état civil, à compléter en y joignant éventuellement contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS... ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé (du vendeur pour la remise du prix de vente, et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

**\*UNE PERSONNES MORALES**

- Kbis de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
- Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant l'opération ;
- Relevé d'Identité Bancaire de la personne morale signé par son représentant.

**CONCERNANT LES MODALITES FINANCIERES**

- Indication du prix de vente ;
- Pour l'acquéreur, indication des caractéristiques du financement ;
- Montant du dépôt de garantie à verser lors de l'avant contrat de vente ;
- Le cas échéant, liste détaillée des meubles repris avec valorisation ventilée élément par élément ;
- Dernier avis d'imposition aux taxes foncières ;

**CONCERNANT LA MAISON**

**\* DOCUMENTS GENERAUX**

- Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- Dossier de Diagnostics Techniques à faire établir par un diagnostiqueur professionnel si les précédents ne sont plus en cours de validité.

**\* S'IL EXISTE UN LOTISSEMENT**

- Cahier des charges du lotissement ;
- Statuts de l'Association Syndicale ;
- Coordonnées du Président de l'Association Syndicale (nom et adresse) ;
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales ;
- Dernier appel de cotisation ;

**\* S'IL EXISTE UNE LOCATION LORS DE LA VENTE, OU S'IL EN EXISTAIT UNE AVANT LA VENTE**

- Copie de la notification de congé délivré (par le locataire s'il a quitté les lieux de sa propre initiative ou par le Vendeur s'il a délivré au locataire un congé afin de vendre la maison libre) ;
- Copie du bail, de l'état des lieux, et le cas échéant de l'acte de cautionnement ;
- Copie des trois dernières quittances de loyer.

**\* SI DES TRAVAUX ONT ETE REALISES DEPUIS MOINS DE 10 ANS**

- Descriptif des différents travaux réalisés (identité de l'entreprise, date de réalisation, nature des travaux) ;
- Autorisation d'urbanisme obtenue à l'occasion de ces travaux (Déclaration préalable ou Permis de construire – nous consulter) ;
- Déclaration d'achèvement et attestation de non-contestation de la conformité ;
- Factures des entreprises ayant procédé aux travaux.